

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Posto
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 AOÛT

NOUVELLE DÉFAITE REPUBLICAINE

On connaît les résultats de 175 cantons sur
478 soumis à un scrutin de ballottage pour
l'élection au conseil général.

Ces résultats se décomposent de la manière
suivante :

Républicains, 120 ; Conservateurs, 50 ; Bou-
langistes, 5.

Rappelons qu'après le premier tour, il avait
été constaté que le nombre des conservateurs
élus était supérieur de quarante huit au
nombre des conseillers conservateurs sortants.
Le gain des conservateurs sur l'ensemble dé-
passerait donc quatre-vingt sièges, non com-
pris les boulangistes et les élections multiples
du général Boulanger. Le ministère lui-même,
en dépit de la fantaisie qui préside à tous ses
calculs électoraux, concédait après le premier
tour dix-neuf sièges gagnés aux conservateurs.
Même dans ces conditions nous dépasserions
soixante.

Le mouvement conservateur s'est affirmé au
profit à peu près exclusif des royalistes, et
l'on peut dire que la victoire de la probité est
en même temps le triomphe de la logique.

STATISTIQUE ÉLECTORALE

Ardèche. — Après les deux tours de scrutin,
les conservateurs se trouvent avoir gagné cinq
sièges au conseil général.

Nièvre. — Les conservateurs l'emportent une
fois de plus. Trois nouveaux sièges sont gagnés
au conseil d'arrondissement.

Charente-Inférieure. — Au scrutin de bal-
lotage, les conservateurs gagnent un siège.

Loire. — Un siège est gagné par les conser-
vateurs.

Mayenne. — Deux monarchistes élus. Les
conservateurs conquèrent la majorité au conseil
général.

Puy-de-Dôme. — Les conservateurs gagnent
un siège.

Rhône. — Les conservateurs gagnent un
siège.

Haute-Saône. — Les conservateurs gagnent
un siège.

Seine-Inférieure. — Un siège gagné, et,
dans le canton de Bolbec, le candidat répu-
blicain ne l'emporte qu'à quatre voix de
majorité.

Seine-et-Marne. — Trois sièges gagnés par
les conservateurs.

Tarn-et-Garonne. — Les conservateurs gan-
nent un siège.

Vienne. — Un siège gagné. La majorité
passe à droite.

LE GÉNÉRAL BOULANGER À PARIS

Le XIX^e Siècle donne les détails suivants sur
la nouvelle publiée d'après l'Agence Havas :

« Londres, 5 août.

« Une réunion des plus importantes aura
lieu demain, à l'hôtel du général Boulanger. A
cette réunion assisteront MM. le comte Dillon,

Naquet, Laguerre, Laisant, Turquet, Arthur
Meyer. C'est le sort même du général Boulan-
ger qui va être joué. Voici quelques renseigne-
ments que je vous garantis exacts :

« C'est jendi que se réunit la Haute Cour
pour juger le général Boulanger et ses deux
co-accusés. Les amis de Paris du général vien-
nent tenter auprès de lui une suprême démar-
che. Il ne s'agit de rien moins que de sa ren-
trée à Paris la veille de la première audience
de la Haute Cour et de sa comparution devant
les juges.

« M. Laguerre, notamment, insistera de la
façon la plus vive auprès du général Boulan-
ger, lui représentant qu'après son échec aux
élections cantonales, il fallait frapper un grand
coup ; sinon, c'en est fait de lui et de son
parti. Il ne lui cachera pas qu'il n'hésiterait pas
à l'abandonner, si le général répondait par le
silence aux accusations portées contre lui et
contre son honneur de soldat.

« La majorité des membres de son Comité agi-
rait comme lui, du reste.

« M. Arthur Meyer appuiera cette opinion, fai-
sant comprendre au général Boulanger que s'il
se refusait à venir confondre ses calomnia-
teurs, ce serait sa propre culpabilité qu'il
avouerait ; ce serait alors le triomphe des ré-
publicains aux prochaines élections et il termi-
nera en déclarant au général Boulanger qu'il
lui apporte l'ultimatum des conservateurs, ou
venir se défendre devant la Haute Cour, de-
vant toutes les juridictions civiles ou militai-
res, — ou bien ne plus compter sur eux pour
sa propagande politique. En d'autres termes,
suppression absolue des fonds jusqu'ici mis à
sa disposition. »

Que fera le général Boulanger ?

Suivra-t-il les conseils de MM. Laguerre et
Meyer ou bien ceux de MM. le comte Dillon et
Rochefort, qui ont déjà discuté cette question
du retour avec le général Boulanger et l'ont en-
gagé à rester à Londres ?

M. JULES FERRY A SAINT-DIÉ

L'Estafette, journal publié sous l'inspira-
tion de M. Jules Ferry, donne le compte
rendu suivant d'une réunion tenue à Saint-
Dié (Vosges).

Saint-Dié, 4 août.

Dans une affiche placardée jeudi, les candi-
dats socialistes à l'élection d'aujourd'hui s'é-
taient désistés en faveur des candidats conser-
vateurs, en disant que « les électeurs ne de-
vaient pas voter pour la République de tripot-
tages scandaleux dont Ferry et Wilson sont les
patrons ».

Les républicains décidèrent alors de convo-
quer les électeurs à une réunion publique où
seraient invités les candidats ouvriers auteurs
du placard, et MM. Jules Ferry et Albert
Ferry, pour s'expliquer sur la question des
tripotages.

Invités par lettre spéciale, les candidats re-
fusèrent d'assister à la réunion, qui était com-
plètement ouverte.

MM. Jules Ferry et Albert Ferry y assis-
taient.

Après avoir constaté l'absence de ces candi-

dat, le président a donné la parole à M. Jules
Ferry.

M. Albert Ferry s'était expliqué dans une
réunion tenue la veille.

M. Jules Ferry a d'abord exprimé sa satis-
faction de se trouver dans une assemblée où
les ouvriers étaient en grande majorité ; puis
il a dit regretter que les auteurs des placards
se fussent dérobés.

Il a ensuite énergiquement flétri le pro-
gramme qui consiste à accoler son nom, ho-
norable et sans tache, à celui de M. Wilson.

M. Jules Ferry a alors défini en termes éner-
giques l'alliance honteuse des candidats socia-
listes avec les réactionnaires. Il a dit que c'était
une trahison et qu'il fallait être fou pour ne
pas le voir.

L'orateur a terminé en adjurant les répu-
blicains de toutes nuances de se rallier désor-
mais autour du drapeau de la République, qui
est le drapeau du progrès, sans se soucier s'il
est tenu par un opportuniste, un radical ou un
socialiste.

A la sortie, une foule d'individus armés de
pierres et de bâtons voulaient faire un mauvais
parti aux députés. Trois cents républicains
escortèrent au pas la voiture de M. Jules Ferry
jusqu'à Foucharupt, au chant de la Marseil-
laise et aux cris de : Vive la République ! Vive
Ferry !

En présence de cette attitude, les manifes-
tants hostiles ont renoncé à suivre la voiture
et sont restés en ville où des bagarres ont eu
lieu. La gendarmerie et la police ont dû mettre
sabre au clair.

Plusieurs personnes ont été blessées par des
pierres et des coups de bâton.

Une vingtaine d'arrestations ont été opé-
rées.

Et cela s'est passé à Saint-Dié, en plaines
Vosges, à deux pas de Foucharupt, en plein
fief opportuniste.

Pauvre Jules Ferry, son règne est bien fini.
Ses plus fidèles électeurs le lâchent.

D'après l'Agence Havas, plusieurs des per-
sonnes arrêtées auraient déclaré qu'elles avaient
été engagées par l'ancien président du Conseil
pour taper à coups de cannes plombées sur les
citoyens qui criaient : « Vive Boulanger. »

Cette révélation est assez piquante.

EXPOSITION ET MISÈRE

L'Exposition n'est qu'une devanture, un
prestigieux trompe l'œil au point de vue de la
situation réelle du pays. C'est une draperie
tissue de soie et d'or, qui cache aux yeux de
l'étranger l'épouvantable misère, dans laquelle
se débat la France. De toutes parts, s'élèvent
des voix désolées.

Ici, c'est la Gazette agricole, de Lyon, qui
s'écrie :

« S'il est certain que l'Exposition profite à
Paris, on ne peut pas en dire autant de la
province, c'est une constatation qui s'affirme
de plus en plus et il existe un malaise général
qui n'est plus à dissimuler... »

Là, c'est la Revue viticole qui dit :

« L'Exposition ne suffit pas. La prospérité
relative qu'elle donne à certains marchés est

toute passagère. Pendant que nos plaintes se
multiplient, la pieuvre fiscale étend de plus en
plus ses tentacules sur le budget. L'avenir reste
sombre. »

Le conseil général de la Marne, la chambre
de commerce de Tours, le syndicat de Lille,
sont d'accord pour déclarer que la situation
économique « de la France est des plus graves,
« qu'une partie de la nation est à la veille
« de la ruine, que les cultivateurs n'en peu-
« vent plus. »

Enfin, la chambre de commerce de Perpi-
gnan, composée exclusivement de républicains,
comme la Chambre de commerce de Tours,
pousse une clameur désolée :

« Malgré l'Exposition, la situation écono-
« mique, loin de s'améliorer, n'a fait qu'em-
« pirer. On n'a pas idée, à Paris, de la dé-
« tresse dans laquelle la campagne est plongée.
« C'est la misère, la douleur, bientôt le déses-
« poir. Il ne faut pas se faire illusion. »

Telle est la vérité de la situation, vérité
triste, s'il en fût, mais indiscutable.

LES EMPOISONNEMENTS DU CAMP D'AVOR

Le 31 juillet ont comparu devant le tribu-
nal correctionnel de Bourges le boucher
Lehmann et son domestique, nommé Vanne-
reau, inculpés d'avoir fourni la viande mal-
saine qui a causé, dans les derniers jours de
mai, l'empoisonnement de tout un bataillon du
95^e dont un seul homme, heureusement, a
succombé.

Entre autres témoins, le tribunal a entendu
les capitaines Lecène du 95^e et Mazué du 83^e
qui furent chargés des distributions de viande
au camp d'Avor.

Tous les deux déclarent avoir eu fréquemment
à se plaindre du sieur Lehmann, tant pour la
quantité que pour la qualité des viandes livrées.
Toutefois, le capitaine Lecène qui présidait aux
distributions, lorsque les empoisonnements
se produisirent, avoue que la bête abattue ce
jour-là avait belle apparence.

Le cuisinier du 2^e bataillon du 95^e déclare
avoir remarqué, en en décomant les morceaux,
une espèce de petite tumeur qu'il montra
même à un de ses camarades. Un autre cuisinier,
celui d'une compagnie du 83^e, affirme
avoir été obligé de jeter plusieurs des morceaux
qu'il avait mission d'apprêter, tant ils paraissaient
être de mauvaise qualité.

L'audition des témoins terminée, le domes-
tique de Lehmann, prévenu de complicité, a
fourni quelques explications, mais le président
a donné lecture de plusieurs lettres que cet
homme écrivait du camp d'Avor à son maître.

On y trouve des phrases comme celles-ci :
« J'ai fait passer le petit veau d'hier... » — « J'ai
pu arriver à faire passer le cochon à deux
lètes... » — « Heureusement que les territo-
riaux arrivent pour relever nos affaires. »

Après les plaidoiries, le tribunal a condamné
les prévenus chacun à 15 jours de prison et
50 fr. d'amende.

C'est peu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA SAINT-DOMINIQUE A SAUMUR

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous reproduisons intégralement les toasts qui ont été portés au banquet de la Saint-Dominique, dans l'ordre où ils ont été prononcés.

Est-il besoin d'ajouter que les orateurs ont été maintes fois interrompus par les applaudissements de la salle entière et que leurs vivats ont trouvé de chaleureux échos sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs.

Toast de M. l'abbé Roy, curé de la Visitation.

Messieurs,

Il était nécessaire, à la fin de cette bonne journée, qu'une parole de félicitation et de reconnaissance fût dite par l'un des membres du clergé. Je regrette pour vous et pour moi-même que celui qui est notre chef hiérarchique, en cette ville, soit obligé de se faire suppléer. Nous eussions entendu avec bonheur le prêtre aimé et vénéré entre tous, et applaudi sa parole chaude et sympathique... Mais, il n'est pas absolument nécessaire d'être éloquent pour dire *merci*, pourvu qu'on le dise sincèrement et de grand cœur. (Applaudissements.)

Merci, donc, à vous, Monsieur l'abbé Garnier!

Pendant les jours douloureux de 70-71, vous apparteniez à notre armée française. Après la guerre, vous avez quitté un uniforme brillant et honoré, pour en revêtir un autre honoré sans doute, mais plus modeste. Vous êtes devenu notre confrère; néanmoins, vous avez voulu rester soldat. Et vous vous en allez de par la France, combattant le bon combat de Dieu, non plus avec un sabre, mais avec ce que la Sainte-Ecriture appelle *le glaive de la parole*. Cette épée, dont votre cœur tient la garde, transperce d'autres cœurs et en fait jaillir l'amour et le dévouement envers les humbles de ce monde. (Applaudissements.)

Merci à vous, Messieurs les membres du bureau de la corporation nouvelle!

Vous aussi vous bataillez avec le cœur et l'esprit chrétiens... si bien que, pour résumer en deux mots le but surnaturel de vos efforts et le zèle avec lequel vous menez la lutte de chaque jour, on vous appelle *les catholiques militants*. Poursuivez, Messieurs, votre guerre pacifique, qui ne fait répandre ni le sang, ni les larmes. Elle groupera sans cesse autour de votre jeune et brillant étendard les nouvelles recrues qui fouleront aux pieds le respect humain. (Acclamations.)

Salut aux braves soldats du bataillon de saint Dominique! Pour répondre à l'appel, il

leur a fallu triompher de plus d'un préjugé et de tous les faux principes semés dans le monde par la libre-pensée.

Salut aux officiers du bataillon, les catholiques militants de Saumur!

Salut à celui qui est comme l'aumônier général des œuvres ouvrières et militantes de toute la France! (Bravo! Bravo!)

Toast de M. l'abbé Garnier

Messieurs,

Je suis profondément touché des paroles qui viennent de m'être adressées; laissez-moi en reporter l'honneur plus haut, à tous ceux auxquels il doit revenir mieux qu'à moi.

Au Pape d'abord qui aime tant les ouvriers, qui se fait une joie anticipée de recevoir leur pèlerinage au mois d'octobre prochain et qui, au milieu de ses innombrables préoccupations de l'heure présente, donne une si large place à la question ouvrière.

Notre Seigneur aimait l'ouvrier; libre de choisir entre toutes les positions sociales, il a préféré la sienne à toutes les autres. Nul mieux que Léon XIII n'a pris au cœur de Jésus-Christ l'amour sincère et dévoué de l'ouvrier; laissez-moi vous dire que si j'ai consacré ma vie à ce grand apostolat de l'ouvrier, c'est pour seconder les vues et répondre aux désirs de Léon XIII. (Applaudissements.)

Après le Pape, je tiens à saluer l'illustre pontife qui gouverne votre diocèse. Quand on sait avec quelle éloquence sa grande voix retentit en toute circonstance dans les livres et les mandements, dans les chaires et à la tribune française en faveur de toutes les questions qui intéressent la classe ouvrière, il n'est que trop juste d'envoyer à son cœur de père un écho de notre première fête, comme un pieux hommage de notre reconnaissance et de notre admiration. (Acclamations.)

Enfin, je dois faire remonter une large part des fruits de cette journée au clergé paroissial de Saumur qui l'a préparée avec autant d'intelligence que de dévouement. Soutenu par ce premier début qui sera pour lui tout à la fois un encouragement et une récompense, il fera plus encore, j'en suis bien sûr, pour vous donner, dans un prochain avenir d'autres résultats qu'il est facile de vous prédire.

Vous m'accuseriez de manquer à mon devoir, si parlant du clergé, je ne me faisais l'interprète de vos sentiments envers M. l'abbé Jubeau et M. l'abbé Saudreau, directeurs du patronage de N.-D. du Fort. L'hospitalité qu'ils veulent bien nous offrir est d'un prix d'autant plus grand qu'elle nous permet de nous réunir dans une cordialité plus parfaite; et véritablement en famille, en votre nom et au mien, je leur en fais les plus sincères remerciements.

Je salue donc tous ceux que je viens de nommer, MM. les directeurs de N.-D. du Fort, le clergé paroissial de Saumur, sa grandeur

M^{re} Freppel, et le souverain pontife Léon XIII.

Je vous demande de les acclamer avec moi, ou plutôt de résumer tous nos sentiments dans l'acclamation de celui qui résume dans sa personne tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique: Vive Léon XIII.

Toute l'assemblée répète à plusieurs reprises et au milieu des applaudissements: Vive Léon XIII.

Toast de M. du Chêne, avocat.

Messieurs,

Je bois à la santé des ouvriers! L'ouvrier, c'est le grand vaincu de l'athéisme et du matérialisme! Du jour où ces doctrines pernicieuses ont fait invasion parmi nous, c'en était fait de la classe ouvrière. On a tout enlevé aux ouvriers même la liberté de s'associer, et, comme compensation dérisoire, on leur a laissé l'assistance publique! L'ouvrier amoindri, avili, réduit à l'individualisme, et par conséquent à la misère, voilà les résultats de l'athéisme et du matérialisme!

Mais un jour, le Français revenant aux saines doctrines du Christianisme s'est dit: « L'ouvrier, c'est mon frère, j'irai à lui, je travaillerai pour lui et avec lui, parce que l'avenir de l'ouvrier c'est l'avenir de la France tout entière. » Et ce jour mémorable c'est celui où sur les ruines fumantes de la capitale ensanglantée, et pendant les horreurs et les désastres de la Commune, un homme s'est levé, un vaillant officier de l'armée française, le comte Albert de Mun, qui a brisé son épée pour se consacrer tout entier au relèvement de la classe ouvrière. — « Que puis-je faire, s'est-il écrié, pour cette société qui se meurt! Les pouvoirs publics l'abandonnent, venons à son secours! » Et c'est à lui que nous devons cette précieuse loi du 21 mars 1884, sur les associations syndicales. Désormais l'ouvrier est relevé, grandi; il a reconquis dans la société la place que l'Homme-Dieu lui a faite en le créant à son image, et en lui donnant l'exemple du travail. (Applaudissements.)

Vous aussi, mes chers amis, vous avez voulu participer à ce mouvement de restauration. Qu'étaient-vous, il y a six mois? Des individus isolés dans la ville de Saumur, sans force de cohésion, sans lien de rapprochement. Qu'est-ce que vous êtes à l'heure présente? Une corporation puissante appelée à devenir plus puissante encore. (Bravo!)

Ah! je sais ce qu'on peut dire et par quelles tristesses on tente de décourager ces nobles espérances! Il n'y a rien à faire! Efforts inutiles! Vous n'arriverez à rien! Voilà ce que j'entends dire journellement. Eh bien! voyez ce qui s'est fait autour de vous, voyez les progrès du régime corporatif à Lyon, à Lille, à Angers, à Paris, à Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse; admirez le rapprochement de plus en plus sensible entre l'ouvrier et le patron,

et dans les campagnes le nombre toujours croissant des syndicats agricoles franchement et ouvertement chrétiens, et vous viendrez me dire ensuite si vous croyez toujours que le principe d'association est une utopie et la loi de 1884 un pas en arrière!

Et c'est pour cela que je vous ai dit, mes chers amis, et que je tiens à vous le redire encore: je crois, dans la sincérité de mon cœur, que c'est à vous les ouvriers, et à la France ouvrière qu'il est donné d'opérer cette transformation sociale par le Christianisme; à la France avec ses aspirations nobles et généreuses, avec son imagination ardente et cette force d'expansion qui est en elle et qui se reflète jusque dans sa langue. (Applaudissements.)

Courage, Messieurs, l'avenir est à notre œuvre. D'autres associations se fondent autour de la nôtre, et que soutiennent la franc-maçonnerie et la libre-pensée: celles-là périront. Mais nous, la Grande Armée du Travail, nous, nous avancerons toujours parce que nous avons comme signe de ralliement la Croix, et comme devise celle du Labarum: « Nous vaincrons par ce signe! » (Applaudissements prolongés.)

Toast de M. Richard, avocat

Mes chers amis,

Je m'associe de tout mon cœur aux éloquentes paroles de mon ami du Chêne, portant la santé des ouvriers.

Vous êtes des soldats, a-t-il dit, les soldats de la noble et vaillante armée du travail.

Il vous fallait donc une bannière pour vous servir de ralliement et marcher ensemble aux victoires pacifiques du progrès.

Gardez la précieusement comme l'emblème de l'union qui fera votre force.

Je bois à votre jeune étendard, où resplendit le signe radieux de la Croix, symbole de la vraie fraternité humaine. (Bravo!)

Je veux boire aussi au drapeau de la France;

A celui qui s'avance fier et hardi à la tête du régiment qui passe;

A ce drapeau qui sortira, un jour, des luttes décisives, noirci par la poudre et troué par les balles, mais, avec l'aide de Dieu, nous en avons la ferme espérance, sauveur et victorieux.

Salut au drapeau toujours respecté et chéri, parce qu'il porte, dans ses plis, ces mots si chers à tous les cœurs français: Honneur et Patrie. (Bravo!)

Je bois à la bannière de saint Dominique!

Je bois au drapeau de la France!

Vive Saint-Dominique! Vive la France! couvrent les paroles de M. Richard.

A ce moment, M. Aury, ouvrier chapelier de la maison Mayaud frères, a demandé la parole pour lire une œuvre spontanée de son cœur. Nous reproduisons ce toast tel que le

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

V. — UNE AME QUI SE BRISE

(Suite)

— Vous vous ennuierez bien, allez, de n'être plus avec votre vieux Sabas... Mais vous avez décidé la chose; c'est bien! Je sais ce que c'est l'entêtement, et je ne peux pas trouver mauvais que les autres en aient, car, pour ma part, je suis têtue comme trois vieilles mules, voyez-vous bien!... Ah! ça, qu'est-ce que j'allais donc vous dire?... Ah! oui... comment allez-vous vivre, là-bas où vous irez?...

— Mais je suis riche, pour un homme ayant des goûts simples et vivant seul!... M. Saint-Hélière a voulu capitaliser mes revenus, — je ne lui ferai pas l'affront de revenir là-dessus, — de sorte que, tout compris, le modeste héritage qui me vient de mon père, la petite fortune, à moi léguée par mon cousin Valmerle, ainsi que la vente de quelques tableaux, je possède un peu plus de 460,000

francs, lesquels ont été placés par moi, d'après l'avis de M. Saint-Hélière, d'une manière à la fois solide et avantageuse.

« Je ne dépenserai pas certainement la moitié de « mes rentes », ajouta Paul avec un pâle sourire, mais il y a les pauvres, et puis il faut songer à l'avenir... »

— C'est vrai, ça!... Ainsi, vous allez nous quitter!... Mon Dieu! quand je pense à ça, voyez-vous bien, ça me rend fou!... Enfin, puisque c'est arrêté, il faut bien s'y résigner... Du moins, accordez-nous encore quelque temps... histoire de m'accoutumer à cette idée!

— Non, Sabas!... Quelque délai que je t'accorde, comme tu dis, il n'en faudra pas moins arriver à une séparation. En attendant, nous souffririons... Mieux vaut brusquer le départ... D'ailleurs il nous reste trois jours: c'est assez... Maintenant, un dernier mot; d'ici à deux ou trois mois, M. Saint-Hélière doit ignorer que je le quitte pour toujours... A cette date, apprends lui tout, avec les plus grands ménagements... Tu m'as compris! Fais pour le mieux!

— Vous serez obéi, monsieur Paul!... Mais je ne puis croire, voyez-vous bien, que vous

ne reviendrez plus jamais!

— Il le faut, Sabas!... il le faut, malheureusement!

— Pourtant, balbutia la garde, si M. Saint-Hélière tombe malade, et prêt à mourir, seriez-vous assez cruel pour ne pas être là et recevoir son dernier adieu?

Paul eut une hésitation. Sa lèvre tressailla.

— S'il me demande, dit-il, je reviendrai, alors! je l'espère!

— Et, si vous ne revenez pas, je resterai donc seul, moi!... Que deviendrai-je, mon bon Dieu!... J'en mourrai!

— Non, Sabas!... N'importe où je serai alors, tu viendras me rejoindre... Me le promets-tu?

— Je vous le jure!... quand je devrais y aller sur mes pattes, voyez-vous bien! oh! pour ça oui!

Pendant les trois derniers jours qu'il lui restait à passer à la Saulaye, Paul Aubierge paraissait avoir retrouvé sa tranquillité d'esprit, sinon la gaieté de ses jeunes années.

Tout ce que ce cœur ardent pouvait contenir d'affection et de reconnaissance, il le dépensa, il le prodigua envers M. Saint-Hélière et Callois.

Le vieillard en était à la fois touché et surpris. Sabas avait bien de la peine à cacher ses regrets et sa tristesse.

Enfin, le jour du départ arriva.

Il fut bien douloureux pour M. Saint-Hélière dont le souvenir se reportait malgré lui sur cette époque heureuse où il accompagnait Paul, dans leur voyage en Suisse et en Italie... Il voulut suivre le jeune homme à la gare...

On se sépara, après des adieux pleins de larmes.

Une minute plus tard, la vapeur emportait Aubierge vers l'inconnu, vers l'isolement, vers la douleur!

M. Saint-Hélière et Callois revinrent tristement à la Saulaye. Tous deux pensaient à Paul et soupiraient.

— Un pressentiment me dit que je ne le reverrai plus, murmura le vieillard.

Le garde-chasse tressaillit.

— Bah! dit-il, on se forge des idées comme ça, voyez-vous bien, mais c'est le chagrin qui nous fait voir les choses en noir!... Soyez donc raisonnable, Monsieur Saint-Hélière! Il faut du courage, que diable!

Du courage, le vieillard n'en avait plus! A partir de ce moment, il devint de plus en plus

digne ouvrier l'a lu avec une vive émotion qui s'est communiquée à l'assemblée.

Toast de M. Aury

Monsieur de la Guillonnière, Je viens, au nom de tous les ouvriers, vous remercier de la bonté que vous avez eue en rétablissant l'éclat de la saint Dominique, fête patronale du chapeletier, qui, depuis plus de 50 ans, n'a point été solennisée.

Ce qui nous donne une fois de plus l'occasion de nous réunir, de fraterniser tous ensemble, et nous rappelle le souvenir si cher de nos ancêtres. Nous n'oublions pas M. le curé de Saint-Pierre qui est à la tête de la Société de Notre-Dame du Travail et nous enseignent nos devoirs religieux et chrétiens. Nous ferons donc, Messieurs, tous nos efforts, soyez en sûrs, pour rendre votre tâche moins lourde et pour répondre aux généreux efforts que vous faites tant au point de vue social qu'économique.

Je termine en faisant le vœu que notre Société s'accroisse de jour en jour, et soit constamment comme elle l'a été depuis son début, un modèle d'union et de parfaite harmonie.

En mon nom et au nom de tous mes collègues, je porte un toast à notre sympathique fondateur M. de la Guillonnière, à M. l'abbé Garnier, à M. le curé de Saint-Pierre, à M. Louis Mayaud, à MM. Richard et du Chêne, à vous tous, Messieurs, qui vous intéressez à notre œuvre, enfin à la prospérité de l'œuvre elle-même. (Bravo ! Bravo !)

Toast de M. de la Guillonnière

M. de la Guillonnière se lève alors :

Messieurs,

Le toast qui vient d'être porté m'impose le devoir de répondre et de vous remercier tous, qui que vous soyez ici.

Depuis longtemps, de mémoire d'homme, peut-être, on n'avait vu l'union, la concorde et la paix se manifester entre tous dans notre belle ville de Saumur d'une façon si complète, si touchante et si pieuse : ce matin d'abord dans la vieille basilique de Saint-Pierre qui n'est encore que l'Eglise militante et qu'on aurait pu croire un moment l'Eglise triomphante ; tantôt à Notre-Dame où nous allions porter à la Mère du Sauveur, la patronne de cette ville, l'hommage de notre foi ; ici enfin où tous, bourgeois, patrons et ouvriers, nous nous trouvons groupés autour d'une même table, unis dans un même sentiment d'intimité profonde et d'une invincible espérance dans le relèvement de la Patrie. (Applaudissements.)

Messieurs je bois à l'avenir. On nous accuse souvent d'être des hommes de l'ancien régime et de vouloir refaire le passé. Rien n'est plus faux ! Vous savez tous l'histoire de cet indien d'Amérique, assis tristement sur les ruines de sa hutte et regardant, les larmes dans les yeux, passer au travers de la lande un train de

abattu et morne. Toujours bienveillant et bon pour tous ceux qui vivaient près de lui, il laissait Callois maître absolu à la Saulaye, car, pour lui, tout lui devenait indifférent. Heureusement, Sabas était le dévouement personnifié. Son pauvre maître le savait bien.

Seules, les lettres de Paul avaient le pouvoir de l'arracher un instant à son abattement et à sa torpeur. Le jeune homme écrivait souvent à son second père : — il avait visité l'Autriche, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique ; — il allait passer quelques mois en Ecosse, puis en Angleterre.

Deux ans s'écoulèrent ainsi. Jamais il ne donnait son adresse... M. Saint-Hélière s'en apercevait à peine... Presqu'aussitôt après avoir lu ces lettres, il retombait dans son apathie douloureuse.

Cette espèce de dépérissement moral le vieillissait rapidement. Il s'éteignait lentement et sans s'en douter.

Le docteur Gérard, qui venait le visiter toutes les semaines, s'en allait chaque fois en secouant la tête d'un air qui ne disait rien de bon.

— Il s'ennuie dans son isolement, fit-il un jour observer à Callois, il serait bon de rappe-

chemin de fer, avec lequel il lui semble voir s'évanouir tous les souvenirs et toute l'existence du passé. Il voudrait tout d'un coup arrêter le progrès, les découvertes de la science et les inventions de chaque jour. Loin de nous de semblables pensées. Saluons-les, messieurs, toutes ces découvertes modernes, soyons en fiers et réjouissons-nous en ; mais, comme le disait récemment le comte Albert de Mun, montons dans le train pour en diriger la machine (applaudissements). Tournez sans cesse vers l'avenir nos regards et nos cœurs, il est au christianisme et à ses défenseurs (acclamations).

Et puisque je parle de l'avenir, laissez-moi saluer ceux qui en sont l'espoir, c'est-à-dire les jeunes gens.

Les hommes sont nombreux qui, jetant sur le passé un regard de dépit, veulent désormais se borner à une molle défensive. A ceux-là nous laissons volontiers la garde des forteresses et des places frontalières. Mais il faut aussi des escadrons volants qui se portent à la rencontre de l'ennemi et lui interdisent l'accès de ces mêmes places dont la sécurité et le ravitaillement seront d'autant mieux assurés que le cercle d'investissement sera plus étendu. Mais pour appartenir à ces escadrons volants, il faut une certaine audace, et ceux-là seuls en ont une suffisante, qui portent au front la double auréole de la jeunesse qui ne connaît pas les obstacles, et de l'enthousiasme qui ne croit pas qu'une bataille puisse être jamais perdue (Bravo ! Bravo !)

C'est à ceux-là, quelle que soit leur position sociale, que nous faisons appel. On dit souvent qu'il faut que jeunesse se passe ; oui, il faut que jeunesse passe. Mais la question brûlante se pose aujourd'hui de savoir si elle doit se passer au sein de la mollesse, des distractions et des plaisirs, ou bien plutôt au service d'une idée généreuse et chrétienne. Je n'ai pas besoin de vous dire que notre choix est fait.

Qu'ils viennent donc à nous, Messieurs, tous les jeunes gens ! Le travail est ardu, la tâche est difficile, mais elle en vaut la peine : il y va du salut de la France ! Nous les soutiendrons, nous les encadrerons et nous ferons sans cesse retentir à leurs oreilles, le mot de Montalembert : « Quand on est jeune et quand on est chrétien, on essuie parfois des échecs partiels, on ne perd jamais de bataille décisive ». (Longues acclamations.)

Par ordonnance de Monseigneur l'Evêque d'Angers, M. l'abbé Mérit, curé de Saint-Pierre, est nommé directeur de l'Association des Dames du Travail, de Saumur.

LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR AUX RÉGATES DU MANS.

Aux régates du Mans, qui ont eu lieu dimanche dernier, notre Société nautique s'est par-

ler son fils... Voici justement les vacances qui approchent. Cela n'aurait rien d'étonnant ni d'extraordinaire. Ses études sont presque achevées.

Silvère revint donc en France, — à la Saulaye.

Le vieillard témoigna une certaine joie de le revoir, mais nulle émotion ne fit vibrer son cœur, en apparence du moins... Il dit seulement une fois à Sabas :

— On est bien heureux avec ceux qu'on aime, père Callois !

Et il pensait à l'absent... mais il ne prononçait jamais son nom. Il y avait alors plus de six mois que Paul avait annoncé son départ pour le continent, et ni M. Saint-Hélière ni Sabas ne savaient sa nouvelle adresse. Un an se passa encore sans qu'on eût de ses nouvelles.

Silvère, à cette époque, éprouvant une sorte de nostalgie de l'Angleterre depuis quelques temps déjà, demanda à y aller faire un tour, ce qui fut accordé facilement par le vieillard sans volonté.

(A suivre.)

tiellement distinguée et s'est montrée digne des succès de cette année.

Voici les résultats obtenus :

Yole à deux avirons de pointe (Juniors) : 1^{re}, La Rosière, du Mans, en 7'20" ; 2^e, Sans-Nom, de Saumur, en 7'26". Fan-Fan, de la Société nautique de Tours, a été mis hors de course pour infraction aux règlements.

Yole-Gigg à quatre avirons (Juniors) : 1^{re}, Les-voilà, du Mans, en 9'07" ; 2^e, Serpolette, de Saumur, en 9'11" ; 3^e, Margot, du Mans, en 9'35".

Périssoires : 1^{re}, La Gobie, de Saumur ; 2^e, Pâquerette, du Mans.

Skiffs (deux avirons de couple) : 1^{re}, Coup-de-Soleil, M. Boivin, du Mans, en 7'35" ; 2^e, Caïman, M. Destre, de Saumur, en 7'37" ; 3^e, Myosotis, M. G. Trouvé, de Saumur, en 7'45".

C'est un très beau succès pour nos compatriotes qui, habitués au grand courant de la Loire ont dû se trouver bien dépaysés dans l'eau morte de la Sarthe.

Nous leur adressons donc toutes nos félicitations en leur souhaitant bonne chance aux courses de Vichy pour lesquelles ils vont travailler désormais comme délassément des précédentes.

Elections du 4 août en Maine-et-Loire

SCRUTIN DE BALLOTAGE

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Baugé

M. Benoist, républicain, 4.334 élu
M. Dornoy, radical, 938
Général Boulanger, 497

Canton de Chalonnes-sur-Loire

M. Lucien Frémy, républicain, 1.187 élu
M. Fourmond, conservateur, 4.181
M. le docteur Hulin, conservateur, 525

C'est avec tristesse, ajoute l'Anjou, que nous enregistrons le résultat des élections de Chalonnes, dû à l'obstination regrettable d'un candidat conservateur battu au premier tour de scrutin, et refusant de se désister au second.

Il s'en est fallu de six voix que M. Fourmond fût élu : preuve évidente qu'il était l'homme du canton, de préférence à M. Hulin qui s'est même procuré la satisfaction de perdre 142 voix d'un scrutin à l'autre, tandis que M. Fourmond en a gagné 151.

Espérons que M. le docteur Hulin saura faire preuve d'un diagnostic plus sûr dans l'exercice de sa profession.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Candé

Inscrits : 3.010. — Votants :

M. Laurent Bougère, conservateur, 4.202 élu
M. Lacadorais, conservateur, 969

Une dépêche particulière de Candé, reçue ce matin, nous apprend qu'une protestation vient d'être adressée à qui de droit contre l'élection de M. Bougère. M. Bougère, en effet, n'ayant pas 25 ans, n'était pas éligible.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Une des causes principales de la hausse qui vient de se produire est incontestablement l'allure du marché du comptant dont les disponibilités considérables s'emploient d'une manière suivie. Le 3 0/0 a clôturé samedi à 84.90 en hausse de 4.10 ; le 4 1/2 0/0 est tenu à 104.25 ex-coupon de 4 fr. 125.

Le Crédit Foncier a monté de 4.255 à 4.270. Il était à prévoir que les cours dernièrement cotés sur les obligations détermineraient à bref délai un courant de demandes d'une certaine vivacité. Le reprise qui se manifeste n'est pas encore très sensible ; mais elle est trop bien justifiée pour ne pas s'accroître.

La Société Générale témoigne d'une assez grande activité à 453.75. Cette valeur dispose d'éléments très sérieux de hausse.

La Banque d'Escompte cote 505. La part considérable que cet établissement a prise dans les affaires qui ont vu le jour depuis le commencement de l'année lui assure d'importants bénéfices dont le marché devra lui tenir compte un jour.

Les tendances sont très favorables sur la

Banque de Paris et des Pays-Bas. D'une semaine à l'autre, la hausse sur ce titre est de 14.25 : dernier cours 720.

La Société des Dépôts et Comptes courants reste à 595. C'est une valeur parfaitement classée en raison de la fixité de ses dividendes et de revenu élevé qu'elle donne.

Le Crédit Lyonnais reprend à 677.50

Le Panama cote 47.50. L'émission des obligations à lots sans revenu, qui a eu lieu le 27 juillet, avait pour but de permettre au liquidateur de payer certaines dettes exigibles, d'entretenir les travaux et le matériel et de subvenir aux frais de la commission technique qui doit décider s'il y a lieu de constituer une Société d'achèvement. Ce but a été complètement atteint et le liquidateur recevra la totalité des sommes pour lesquelles il avait sollicité et obtenu la loi du 15 juillet 1889.

La Tour Eiffel a des demandes à 990. On sait qu'une nouvelle répartition de 400 fr. aura lieu le 5 courant.

L'obligation des Immeubles de France a sa place marquée dans tout portefeuille sagement composé. Amortissable à 4.000 fr., elle est le seul titre qui soit assuré d'un remboursement donnant ainsi presque trois fois le capital déboursé.

Les obligations des Chemins de fer de la province de Santa-Fé sont à 396, tandis que les emprunts 3 0/0 de la province qui a garanti le service de ces titres se traitent à Londres à la parité de 450. Cet écart doit disparaître à bref délai par la hausse de l'obligation des chemins de fer.

Demandes très suivies sur l'obligation des Chemins Economiques à 376.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le Progrès financier, un des plus anciens organes de la presse financière, est envoyé gratuitement, à titre d'essai, pendant deux mois, à toute personne qui en fait la demande à l'administration, place du Havre, à Paris.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 6 août, 12 h. 05

Sous forme de manifeste adressé au peuple français, son seul juge, le général Boulanger déclare qu'il ne reconnaît ni la compétence ni l'impartialité de la Haute-Cour.

Il répond point par point au réquisitoire de M. Q. de Beaurepaire.

Il ne viendra pas à Paris comme le bruit en avait couru.

GRANDE ENTREPRISE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Sur saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSSEUR

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, à midi,

En un seul lot

D'UNE MAISON

Sise à Cizay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des saisies immobilières dudit Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution : 1^o de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en date du deux décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, contenant obligation par M. et M^{me} Langlois-Hériaud, propriétaires, demeurant à la Casse, commune de Cizay (Maine-et-Loire), débiteurs solidaires, au profit de M^{me} Sophie Hortense Hudault, propriétaire, demeurant à Fontevault (Maine-et-Loire), veuve de M. Casimir-Constant Barré, de la somme principale de quinze mille francs avec intérêts au taux de cinq pour cent par an, exigible au 1^{er} novembre de chaque année;

2^o D'un acte de transport passé devant M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, le vingt huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, aux termes duquel M^{me} veuve Barré, sus-nommée, a transporté à M^{me} Arsène-Eugénie-Isabelle Courtade, épouse de M. Jules-Léon Palustre, propriétaire à Fontevault, la somme principale de quinze mille francs ci-dessus due à M^{me} veuve Barré, ci-dessus nommée, par lesdits sieur et dame Langlois, aux termes de l'obligation sus-relatée, pour M^{me} Palustre disposer de ladite créance à compter du deux décembre mil huit cent soixante-dix-neuf et avoir droit aux intérêts à compter du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-trois;

Et par suite de la saisie-immobilière pratiquée suivant procès-verbal de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du trois septembre mil huit cent quatre-vingt-six, dénoncée par exploit du même huissier en date du seize septembre, même mois, enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-six, volume 41, numéros 8 et 9;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M^{me} Arsène-Eugénie-Isabelle Courtade, épouse dûment assistée et autorisée de M. Jules-Léon Palustre, propriétaire et maire de Fontevault et y demeurant ensemble;

Et ledit M. Palustre, agissant tant en son nom personnel au besoin, que pour assister et autoriser M^{me} Palustre, son épouse sus-nommée, et la validité de la procédure en ce qui la concerne;

Ayant pour avoué M^e André POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, lequel se constitue et occuera pour eux sur la présente poursuite de saisie-immobilière et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Louis Langlois, propriétaire, demeurant à la Casse, commune de Cizay (Maine-et-Loire), tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après nommée, et la validité de la procédure en ce qui concerne ladite dame;

2^o M^{me} Armance Hériaud, épouse dûment assistée et autorisée de M. Langlois, sus-nommé, avec lequel elle demeure à la Casse, commune de Cizay, débiteurs solidaires;

Parties saisies;

Nota. — Il est ici déclaré que les époux Dezaunay, demeurant à la Breille, et les époux Cogné, demeurant commune de Cizay, avaient formé une demande en distraction de saisie de la maison dont s'agit, en se fondant sur une donation à eux faite, dudit immeuble qu'un jugement du Tribunal civil de Saumur du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, déclare nulle et de nul effet la donation du cinq avril mil huit cent quatre-vingt-six, en tant qu'elle porte sur la maison bâtie par Langlois fils sur le terrain de son père;

Déclare, en conséquence, les conjoints Dezaunay et Cogné mal fondés dans leur demande en distraction en tant qu'elle s'applique à ladite maison;

Les déclare, au contraire, bien fondés dans ladite demande en ce qui concerne le sol servant d'assiette à la maison; le saisissant entend vendre la maison dont s'agit dans les termes du jugement précité.

Il sera, le samedi sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, d'une maison dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison, sise à Cizay (Maine-et-Loire), près le bourg, de construction récente, comprenant au rez-de-chaussée quatre chambres, grenier sur le tout, joignant au levant la route de Fosse à Cizay, au midi un chemin d'exploitation, au couchant Jamin, lesdits biens exploités par les saisis.

Il est ainsi déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire, dans ledit délai, et icelui passé, la maison dont s'agit passera aux mains de l'adjudicataire franche et libre de toutes charges de cette nature non inscrites.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, l'enchère sera reçue sur la mise à prix fixée par les poursuivants, à la somme de deux cent cinquante francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué poursuivant;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le août mil huit cent quatre-vingt-neuf, n° 30. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(560) Signé : L. PALUSTRE.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890.

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

A VENDRE

ARMOIRE ANTIQUE

XIV^e SIÈCLE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHI'N COUCHANT

Deux ans, bien dressé.

S'adresser à M. BRETON, au Tivoli, Saint-Lambert-des-Levées.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 49, en face la Caisse d'Épargne.

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4. (580)

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN (A.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOISI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVOY, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Le journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actuelles, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles de la main, Petites notes*, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTE**, par Elie Flourès, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts : c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger : trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes). Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 90	ACTIONS		Nord	1710	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	88 50	Banque de France	3875	Orléans	1350	Obligations	
4 1/2 1883	104 10	Banque d'Escompte	506 25	Ouest	936 25	Compagnie parisienne du Gaz	514
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	530	Compagnie parisienne du Gaz	1460	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	347 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	530	Crédit Foncier	1270	Transatlantique	570	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	40
— 1865 4 0/0	527 50	Crédit Industriel et Commercial	580	Canal de Panama	44	— 6 0/0 2 ^e série	38
— 1869 3 0/0	408	Crédit Lyonnais	677 50	Suez	2280	— obligations à lots	118
— 1871 3 0/0	395	Crédit Mobilier	395	VALEURS ÉTRANGÈRES		Suez 5 0/0 remboursable à 500	592
— 1875 4 0/0	521	Dépôts et Comptes courants	595	Autrichien 4 0/0 or	92 75	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	523 75	Société Générale	452 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	456	Emprunt russe 1862 5 0/0	104
— 1886 3 0/0	380	Est	797 50	Extérieur 4 0/0	73 45	— 1870 5 0/0	102 30
Bons de liquidation	526 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1325	Hongrie 4 0/0 or	84	— 1884 5 0/0	100 80
		Midi	1180	Italie 5 0/0	92 85	— 1889 4 0/0	92 10
				Portugal 4 1/2 1888	495 75		